



Monsieur le Ministre,

~~Nous avons bien reçu~~ Vos deux rapports
des 31 octobre et 2 courant, nous sont bien parvenus.

Si nous n'avons pas répondu plus vite au
premier de ces rapports, c'est parce que nous considérons
qu'une démarche de votre part auprès de M. Méline
n'aurait pas beaucoup plus de résultat ^{n'en a eu} que votre
entretien avec M. Jules Ferry, ^{si est vrai; que, après} ~~si se qui ont été~~
^{comme} ~~avec~~ les journaux ^{le rapportent} ~~est exact,~~ ^{que} celui-ci a présidé hier
une séance du groupe agricole du Sénat dans laquelle
~~a été prise~~ une résolution contre l'arrangement a été
prise sans opposition. Il semble d'après cela et d'après le
procès-verbal de la Commission des douanes, que les
et espérances que l'on pouvait encore avoir ~~au sujet~~
~~de l'adoption des~~ ~~modifications au tarif minimum,~~ ne
reposent pas sur un terrain bien solide, et tous ces faits
ne font que renforcer ici ~~l'at~~ l'impression fâcheuse
causée par l'attitude des protectionnistes français. Il ne
paraît pas même admissible que la chambre des députés
s'en tienne seulement à modifier les deux points:
vaches et sucreries. Si cette éventualité se produisait,
il y aurait lieu de faire des efforts très énergiques
auprès du Sénat, car même dans le cas où il n'y
aurait qu'un ou deux articles touchés, il est extrêmement
douteux que le Conseil fédéral consentirait à proposer

Monsieur Lardy,
Ministre de Suisse, Paris.



à l'assemblée fédérale la ratification de l'arrangement.

Du reste, ~~les départements~~ ~~des aff~~ notre département, ainsi que celui des péages, pour donner suite à la décision du conseil fédéral mentionnée dans notre lettre du 14 octobre, ont déjà commencé les travaux préparatoires relatifs aux mesures qui ~~seront~~ ^{devront être} prises en cas de rejet de l'arrangement; ces mesures ne consisteront pas seulement à l'application du tarif général, mais nous serons obligés de toucher à un nombre relativement grand d'articles afin de protester contre le traitement dont ~~notre~~ commerce est l'objet de la part de la France. Mr. Ribot sait déjà que nous reporterons au tarif minimum par tous les moyens que nous jugerons utiles, puisque vous lui avez donné connaissance de notre lettre précitée. Cependant, il ne sera pas ~~et~~ inutile que vous lui disiez, dans la prochaine audience ordinaire, que ~~vous~~ vous avez fait part de votre récent entretien avec lui et que nous vous avons chargé de lui répondre que nous ^{ne} ~~ne~~ ^{ne} bornerions pas à assujettir les produits français aux droits de notre tarif général, mais que nous devrions, ^{en} à notre grand regret, faire usage des autres compétences qui nous sont données par notre législation douanière. Il ~~est à remarquer~~ ^{sera bon de faire remarquer aussi à M. Ribot} ~~d'ailleurs à ce propos~~ que notre tarif général n'a pas été élaboré en ~~sa~~ prévision d'une rupture commerciale avec la France, ~~et~~ mais comme arme de combat pour

nos négociations ^{de traités de} commerciales, et que l'article 34 de
notre loi douanière n'a pas cessé d'être en vigueur.

J'entretiendrai mardi le Conseil fédéral de
la question, et sauf avis contraire que vous recevrez
encore à temps, vous devrez parler à M. Ribot
dans le sens ci-dessus.

Agréé, etc.